

Gros plan sur

Vos avantages et services en 2014

Votre cotisation à l'assurance complémentaire vous permet de bénéficier de nombreux avantages. En voici un aperçu. Pour une présentation plus complète, demandez la brochure à votre conseiller mutualiste ou consultez notre site internet www.mc.be

Soins 0-18 ans : 100% remboursés

Vous avez des enfants ? Jusqu'à leurs 18 ans, la MC vous rembourse intégralement toutes leurs consultations sur base du tarif officiel. Plus d'infos ci-dessous, dans la rubrique "Famille et naissance".

Dento solidaire

Depuis le 1^{er} janvier 2014, quel que soit votre âge, vous bénéficiez automatiquement, en tant que membre MC, d'une couverture dentaire comprise dans votre cotisation. Plus d'infos en page 11, dans la rubrique "Soins dentaires et orthodontie".

* Sous réserve de l'approbation de l'OCM (Office de Contrôle des Mutualités).



//NOUVEAUTÉS 2014//



Famille et naissance

Soins 0-18 ans : 100% remboursés

//NOUVEAU//

Vous avez des enfants ? Depuis le 1^{er} janvier 2014, jusqu'à leurs 18 ans, la MC vous rembourse intégralement, sans plafond et sans franchise, toutes leurs consultations (généraliste, médecin spécialiste, orthodontiste, kiné, infirmier) sur base du tarif officiel. Pour bénéficier de soins 100% remboursés jusqu'à 18 ans, ouvrez gratuitement un dossier médical global (DMG).
Infos : www.mc.be/0-18ans • www.mc.be/dmg

Garde d'enfants malades à domicile : 10 jours gratuits

Des professionnels de l'enfance et des soins à domicile prennent soin, chez vous, de votre enfant malade, jusque 12 ans inclus. Ce service est rendu possible grâce à une collaboration avec Aide & Soins à Domicile (ASD). Au-delà des 10 jours gratuits (par an et par enfant), coût forfaitaire de 12 euros par jour pour un nombre de jours illimité.
Infos : www.mc.be/garde-enfant-malade

Logopédie : jusqu'à 770 euros

Intervention de 20 euros pour le test de QI. Intervention de 10 euros par séance (75 séances, renouvelable une fois par pathologie, sans limite d'âge) dans les traitements qui ne sont pas pris en charge par l'assurance soins de santé obligatoire.

Naissance et adoption : 350 euros

Prime de 350 euros (pour chaque enfant lors de naissances multiples), cadeau naissance et tarifs avantageux pour toute location ou achat de matériel d'aide et de soins (langes, tire-lait, pèse-bébé...) chez Qualias (anciennement Solival). Grâce à l'Hospi solidaire, intervention de 250 euros par cycle de fécondation in vitro et de 150 euros en cas d'accouchement dans une maison de naissance ou à domicile.

Hospitalisation sans franchise

Dès la naissance et jusqu'à l'âge de 18 ans, l'Hospi solidaire intervient sans franchise pour toute facture d'hospitalisation en chambre commune et à 2 lits dans tous les hôpitaux belges. Interventions complémentaires : accompagnement d'un parent dans la



chambre (jusqu'à 15 euros/jour) et dépistage de la surdité chez le nouveau-né.

Psychomotricité : jusqu'à 635 euros/an

Remboursement de 15 euros pour le bilan. Remboursement de 6,20 euros par séance de psychomotricité dans les traitements qui ne sont pas pris en charge par l'assurance soins de santé obligatoire (jusqu'à 100 séances), sans distinction d'âge.

Méthode Tomatis : jusqu'à 250 euros/an

Intervention pour la rééducation audio-vocale par la méthode Tomatis, sans distinction d'âge.

Sevrage tabagique : 25 euros

Pour les femmes enceintes, intervention forfaitaire pour les traitements médicamenteux anti-tabac.

Conseils et défense de vos droits

- > **Conseillers mutualistes** : accueil personnalisé dans nos agences, avec ou sans rendez-vous.
- > **Service social** : conseils et assistance (incapacité de travail, pension, maintien à domicile, allocations handicap...).
- > **Défense des membres** : assistance juridique en matière de santé et de protection sociale, information et défense des affiliés y compris devant les juridictions.

La santé au quotidien

Vaccination : jusqu'à 25 euros

Intervention jusqu'à 25 euros par an lors de l'achat de vaccins anti-infectieux, désensibilisants ou prescrits pour des voyages à l'étranger (liste des vaccins remboursés consultable sur www.mc.be).

Optique (lunettes, verres, lentilles) : jusqu'à 300 euros

Intervention de 50 euros, à 6 reprises, dans les frais d'achat de montures de lunettes, de verres ou de lentilles de contact (sans distinction d'âge). Le délai minimum entre deux interventions est fixé à deux ans. Magasins d'optique (Huy, Liège Theux et Visé) : chez Optival, les membres MC bénéficient de réductions avantageuses :
-20% sur les montures optiques et solaires ;
-30% sur les verres optiques ;
-20% sur les lentilles de contact et les produits d'entretien. Appareils auditifs : permanence hebdomadaire dans chaque magasin. Prenez rendez-vous !
Infos : www.optival.be

Contraception : 40 euros

Intervention de 40 euros par an et par personne pour tout type de contraceptif masculin ou féminin, sur présentation d'une attestation délivrée par le pharmacien. Pour la pose d'un stérilet ou d'un implant contraceptif, intervention de maximum 120 euros par période de 3 ans.

Consultations psychologiques : jusqu'à 450 euros/an

Remboursement de 50% du prix de la consultation (max. 15 euros par séance) dans nos centres agréés (jusqu'à 30 séances par an et par personne).



Centres de planning familial : 6 euros/consultation

Intervention de 6 euros par consultation pour les consultations (psychologiques, sexologiques, juridiques ou de médiation familiale) effectuées dans nos centres agréés.

Homéopathie : jusqu'à 125 euros

Intervention à raison de 25% dans le coût des médicaments homéopathiques prescrits par un médecin (jusqu'à 125 euros par bénéficiaire et par an).

Ostéopathie, chiropraxie et acupuncture : jusqu'à 50 euros

Remboursement de 10 euros par séance (jusqu'à 50 euros par an), toutes disciplines confondues, pour les prestataires agréés.

Prévention

- > Troubles alimentaires (obésité, anorexie, boulimie) jusqu'à 18 ans : jusqu'à 190 euros/an.
- > Formation premiers secours : Pour la pose d'un stérilet ou d'un implant contraceptif, intervention de maximum 120 euros par période de 3 ans.
- > Fibrose du foie (fibrotect/fibroscan) : 30 euros par an.
- > Ostéoporose (densitométrie osseuse) : 10 euros par an.
- > Pédiatricie : jusqu'à 50 euros (5 euros par séance auprès des pédiatres agréés) pour les personnes diabétiques.

Bien-être à domicile

Aide & Soins à Domicile

Services assurés par des professionnels expérimentés (garde-malades, infirmières, aides familiales ou ménagères, coordination de la sortie d'hôpital...), en association avec votre entourage. Soins infirmiers délivrés par la Croix Jaune et Blanche 100% remboursés et tarifs préférentiels pour les services d'aide à la vie journalière.
Infos : 043/428.428 (24h/24)

Soins infirmiers 100% remboursés

Adaptation du domicile

Conseils gratuits pour l'aménagement de votre domicile, l'amélioration de votre autonomie et de votre qualité de vie dans votre environnement quotidien.
Infos : 070/221.220

Téléassistance 24h/24 : 72 euros

Intervention de 6 euros par mois dans les frais d'abonnement à la centrale d'alarme Vitatel.
Infos : 078/15.12.12



Matériel d'aide et de soins : location et vente

Tarifs avantageux pour la location et l'achat de matériel médical ou paramédical (aérosol, béquilles, lit, pèse-bébé...) dans les magasins Qualias (anciennement Solival), au Sart-Tilman, à Eupen et à Liège courant 2014.
Infos : 04/367.15.15 (vente) ou 04/221.74.31 (location).

www.mc.be/domicile

Mutualité chrétienne de Liège
38, Place du XX Août à 4000 Liège
Editeur responsable : Rudolphe Bastin
Coordinatrice Presse et Médias : Stéphanie Bouton
Tél. : 04/230.16.57 - Service Communication-Marketing

courriel : enmarche.liege@mc.be

Une erreur dans votre adresse postale ?
Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7

Hospitalisation : avant, pendant et après

Assurances hospitalisation

L'Hospi solidaire : une couverture hospitalisation déjà comprise dans votre cotisation. Elle intervient, sans questionnaire ni examen médical, sans exclusion pour les hospitalisations de longue durée, sans limite d'âge et sans stage d'attente. En chambre commune ou à 2 lits, les personnes de plus de 18 ans paieront au maximum une franchise de :
 > 275 euros (hospitalisation classique)
 > 150 euros (hospitalisation de jour)
 Si plusieurs hospitalisations : 550 euros/an maximum.
 Maladies graves et coûteuses : intervention supplémentaire de 150 à 2150 euros.
 Coût des séjours en hôpital psychiatrique : jusqu'à 450 euros/an.

Vous souhaitez réduire la franchise de l'Hospi solidaire ou bénéficier d'une intervention dans vos frais avant (30 jours) et après (90 jours) votre hospitalisation ? Souscrivez à nos assurances facultatives.
Infos : www.mc.be/hospitalisation
Conseils gratuits au 0800 10 9 8 7

Transport médical

• **Transport urgent** (appel via le 100 ou le 112) :

- > en ambulance : maximum 75 euros à votre charge pour les frais kilométriques
- > en hélicoptère : intervention jusqu'à 1.100 euros par déplacement.

• Transport non urgent :

- > convention avec la Croix-Rouge (exclusivement via le 105).

Lorsque le traitement est assuré en clinique et polyclinique :

- Transport en véhicule sanitaire léger (VSL) ou transport adapté aux personnes à mobilité réduite (TPMR) : prise en charge de 30% de la facture.

- Transport en ambulance : remboursement de 15 euros pour les 10 premiers kilomètres et de 2,5 euros par kilomètre supplémentaire.

> autres transports en ambulance : pour les entrées et les sorties d'hospitalisation, remboursement de 15 euros pour les 10 premiers kilomètres (0,75 euros par kilomètre supplémentaire).

> voitures et taxis : intervention de 0,15 euros par kilomètre pour les traitements de dialyse, chimiothérapie, radiorthérapie, rééducation cardiaque et rééducation pulmonaire (jusqu'à 125 euros/an).

• Accompagnement des malades :

Des volontaires d'Altéo vous conduisent en voiture et vous accom-



© Thomas Blaton

pagner vers un lieu de soins en province de Liège (hôpital, polyclinique, consultations médicales...).

Convalescence

Dans les centres de convalescence de Spa Nivezé, Hooionk et Nieuport, intervention sur le prix d'une journée (84,30 euros) :

- > convalescents chroniques : 25,10 euros (48,20 euros pour les BIM)
- > convalescents aigus : 35,20 euros

(64,60 euros pour les BIM). Pour les séjours consécutifs à une hospitalisation, intervention supplémentaire : 50% de la quote-part personnelle (maximum 30 jours/an).

Dans les autres centres, pour les convalescents chroniques, la MC vous rembourse 6,20 euros/jour.

Infos : www.niveze.be • www.ter-duinen.be • www.hooionk.be

Vos infos santé

La MC vous informe régulièrement via son journal En Marche, les animations et publications d'Infor Santé, son site internet et sa newsletter. Accédez en toute sécurité au guichet en ligne "Mon dossier". Commander vos vignettes, consulter vos remboursements ou télécharger des documents n'aura jamais été aussi simple !



© Shutterstock

Infos : www.mc.be
 Téléchargez gratuitement "Ma MC" sur votre smartphone pour trouver rapidement les coordonnées d'un médecin, d'une agence MC...

Vacances et loisirs

Assurance et assistance à l'étranger

Assurance santé pour les séjours : aide médicale urgente, assistance, prise en charge des factures d'hospitalisation, remboursement des frais médicaux et rapatriement **dans tous les pays du monde.**

Mutas rembourse vos frais médicaux s'ils dépassent 200 euros (franchise de 60 euros maximum).
 Service d'assistance 24h/24 au 0032 2/272.09.00.

Séjours, stages et plaines : jusqu'à 50 euros/an

Intervention de 2,50 euros/jour pour les camps, plaines et stages organisés pendant les vacances scolaires (de 3 à 18 ans inclus).

Classes de dépaysement : 25 euros

Intervention de 25 euros par an pour les classes vertes, de mer, de neige... comportant au moins une nuitée lorsqu'elles sont organisées pendant les cycles maternels et primaires.

Davantage de sport : 35 euros

Intervention annuelle de 35 euros pour la pratique régulière d'une activité sportive.

Des loisirs pour tous grâce à nos partenaires

• **J&S, mouvement de jeunesse** : ateliers dans les écoles, plaines et séjours pour les enfants et les jeunes.
www.jeunesseetsante.be • **04/221.74.41**



• **Énéo, mouvement social des aînés** : activités, voyages, infos (pensions...) pour les + de 50 ans.
www.eneo.be • **04/221.74.46**



• **Altéo** : activités et séjours pour les personnes malades, valides et handicapées.
www.alteoasbl.be • **04/221.74.33**



© Shutterstock

• Profitez à prix doux des offres vacances de Massembre et Intersoc.
Infos : www.massembre.be • www.intersoc.be

Partenaires de la MC

Clairière de Fayenbois : jusqu'à 1.095 euros/an

La maison de repos et de soins "La Clairière de Fayenbois" propose aux membres MC une réduction de 3 euros sur le prix d'une journée.
Infos : 04/36746.24 (avenue d'Aix-la-Chapelle 60 à 4020 Jupille).

Le Cites

Pour les personnes victimes d'un événement traumatisant incluant la responsabilité d'un tiers (violen- ce, accident de la route, accident thérapeutique...), remboursement de 75% du coût des aides thérapeutiques effectuées au sein du Centre d'Informations, de Thérapeutiques et d'Etudes sur le Stress (Cites- Voisinage des Cellites 12 à 4000 Liège).

Soins dentaires et orthodontie

Pour rappel, les soins dentaires sont entièrement gratuits pour les enfants de moins de 18 ans chez les dentistes conventionnés.



Depuis le 1^{er} janvier 2014*, quel soit votre âge, vous bénéficiez automatiquement, en tant que membre MC, d'une couverture dentaire comprise dans votre cotisation. Les plus de la Dento solidaire :

- Couverture sans questionnaire médical, sans limite d'âge, sans franchise et sans stage d'attente.
- Intervention de 150 euros pour les prothèses dentaires non remboursées par l'Inami (dentier, couronne, bridge...) et les implants.
- Orthodontie : jusqu'à 750 euros + visites 100 % remboursées (jusqu'à 22 ans**, si DMG).

Dès le 1^{er} avril, bénéficiez également d'une protection encore plus importante en complétant votre couverture Dento solidaire par l'assurance Dento +.

Les plus de la Dento + :

- Sans questionnaire médical, sans limite d'âge, sans franchise.
- Soins préventifs et curatifs 100% remboursés (selon tarifs officiels).
- Interventions plus importantes dans les frais d'orthodontie, de parodontologie, de prothèses et d'implants dentaires.
- Plafond annuel : jusqu'à 1000 euros.
- Plafond spécifique en cas d'accident : jusqu'à 2000 euros.
- Gratuit jusqu'à 7 ans.

Infos : www.mc.be/dento

* Sous réserve de l'approbation de l'OCM (Office de Contrôle des Mutualités).
 ** Si traitement accepté par l'Inami.



© Thomas Blaton

Cotisation 2014

Cotisation mensuelle de 11 euros/titulaire (avec ou sans personnes à charge).

Pour votre facilité, vous pouvez choisir le mode de paiement de votre cotisation :

- virement annuel : 132 euros.
- domiciliation trimestrielle sans frais supplémentaires : 33 euros.

Contactez-nous !

> **en face à face** : nos conseillers mutualistes vous accueillent dans de nombreux points de contact*.

> **par courrier** : grâce à notre important réseau de boîtes aux lettres mutualistes*, votre courrier (attestation de soins, commandes de vignettes...) est traité dans les meilleurs délais. Des enveloppes vertes sont mises gratuitement à votre disposition.

> **par téléphone** : pour tout renseignement, vous pouvez contacter le numéro gratuit 0800 10 9 8 7 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 13h) ou nos conseillers mutualistes.

> **par internet** : la MC où je veux, quand je veux ! En plus d'une foule d'informations, le site www.mc.be vous propose l'accès à votre dossier personnel en ligne !

* Coordonnées sur www.mc.be/points-de-contact



© S. Blaton